

Petit rappel en ce début d'année du bon fonctionnement et des règles liées à l'urbanisme sur notre commune.

Fonctionnement :

- Deux secrétaires de Mairie qui sauront vous orienter dans vos démarches.
- Un nouveau site internet où vous retrouvez les informations nécessaires au respect des règles d'urbanisme.
- Sept membres du conseil municipal dans la commission Urbanisme.

Cette commission se réunit toutes les deux semaines (le mardi après-midi) pour étudier les dossiers déposés au cours des 14 jours précédents. Lors de cette consultation nous émettons des avis en fonction du respect des règles du PLU.

Cette commission émet donc un avis sur un projet déjà déposé en Préfecture et à Arlysère (qui instruit les dossiers) ce qui veut dire que si le projet est défavorable le pétitionnaire recevra un courrier dans un délai réglementaire de 1 à 3 mois (qui peut être plus long pour une procédure de chalet d'alpage).

Pour éviter certaines déconvenues, il est préférable en amont de prendre un rendez-vous en Mairie avec Bruno VIALLET (Président de la commission Urbanisme) et Rodolphe MOLLIET (Services techniques).

Ce rendez-vous ne vous garantira pas l'obtention du permis (certaines règles très techniques ne sont traitées que par Arlysère) mais il permettra d'éviter quelques erreurs qui entraînent perte de temps et de nombreux refus.

Les règles :

La réalisation de travaux sur votre terrain ou votre habitation est soumise à de nombreuses règles à respecter dont il est indispensable de prendre connaissance.

Toutes modifications extérieures d'une façade, création ouvertures, isolation extérieur, isolation toiture, changement balcon, sont soumises à une autorisation, donc à une dépose d'une DP (Demande Préalable).

Toute création de bâtiment ou d'extension sera soumise à une DP ou un PC (Permis de Construire) en fonction de la surface et ce, quelle que soit la zone concernée (zone constructible, agricole, naturelle, ...).

Toute modification de terrain ou réalisation de chemin (ou piste) nécessite un permis d'aménager même en milieu agricole.

Nous rappelons également à chaque professionnel du bâtiment qu'il est tenu de s'assurer de la légalité des travaux engagés. Un doute sur un chantier ? Il est obligatoire de se renseigner préalablement en Mairie afin d'éviter les problèmes a posteriori.

Vous avez effectué un projet sans déclaration ? Vous devez déposer un dossier de régularisation. Vous prenez le risque qu'il ne soit pas conforme et de recevoir un PV d'infraction suivi d'une procédure pénale. A ce jour, nous avons recensé un certain nombre d'infractions qui vont faire l'objet de Procès Verbaux de régularisation d'ici la fin de l'année.

Nous rappelons que le but de la commission Urbanisme n'est pas d'enlever le bon déroulement de vos projets, mais d'anticiper les meilleures conditions possibles tout en respectant des règles d'usage de la Commune.

La prévention et le rappel des règles d'usage évitent des procédures lourdes et onéreuses pour le contrevenant.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

La campagne de recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Les agents recenseurs recrutés par la Commune et munis d'une carte officielle ont distribué les notices avec des identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne (répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser) ou des questionnaires papier.

Un grand merci à nos sept agents recenseurs :

- Sylvie MARCHAND
- Jean-Louis REVIL-SIGNORAT
- Geneviève GACHET
- Emilien BOCHET
- Lucette GACHET
- Kléber LUYAT
- Catherine FRISON-ROCHE

MAISON DE SANTE DE BEAUFORT

Prise de rdv sur : www.maiia.com
☎ : 04 79 38 30 46
www.maisondesantebeaufort.com

HORAIRES DECHETTERIE

Du 21 décembre au 31 mars
Tél. : 04 79 38 70 40
Lundi, mercredi, vendredi : 9 h - 13 h
Samedi : 9 h - 13 h et 14 h - 17 h

Publication trimestrielle gratuite, éditée par la Commune de Beaufort.
Directeur de la publication: Christian FRISON ROCHE / Conception graphique, maquette et rédaction: Séverine VIBERT, Célia PALLUEL BLANC / Distribution par voie postale, disponible en Mairie, Offices de tourisme.
Téléchargeable sur: www.ville-beaufort.fr
Crédits photos: OT de beaufort, Gisèle MOLLIET, Walter VINCENZI, Séverine VIBERT, Célia PALLUEL-BLANC, Nelly BURDET, Eliette VIARD-GAUDIN.
Ne pas jeter sur la voie publique

N°4 TRIMESTRIEL JANVIER 2022



BIENVENUE INFOS

Le secrétariat de la mairie de Beaufort vous accueille

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:
9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi: 9h - 12h

Contact

- ☎ 04 79 38 33 15
- ✉ commune.beaufort@mairie-beaufort73.com
- 📍 24 place du Château de Randens
73270 Beaufort
- 📘 Beaufort Actus | Facebook

DES VILLAGES

LES NOUVEAUTÉS 2022

De nouveaux panneaux d'affichage ont été mis en place sur la commune :
Plaine de la Pierre, La Serraz, Les Prés, La Borne, Les Envers, La Frasse, Domelin, Ladray.
Ils seront alimentés par les élus et les habitants, merci à eux.



Voilà le nouveau panneau complétant l'annonce de la station de ski d'Arèches-Beaufort à l'entrée de notre commune. Il sera mis en place au plus vite.



Collecte de masques

Des boîtes de collecte pour recycler vos masques jetables (FFP1, FFP2, FFP3) sont à votre disposition dans le hall de la mairie de Beaufort, à l'office du tourisme d'Arèches et de Beaufort, et au collège du Beaufortain.

Urbanisme

NOUVEAU : A partir du 1er janvier, vous pouvez désormais saisir vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne (SVE).

Accès au service SVE (Saisine par Voie Électronique) : <https://sve.sirap.fr/#/073034/>
Plus de renseignements en mairie. Vous pourrez retrouver ce lien sur notre site internet "ville-beaufort.fr"

Consultance architecte conseil

Pour toutes questions concernant un projet d'urbanisme Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie

LA VIE DE LA COMMUNE

SANTE / SOCIAL

[EHPAD article déc. 2021](#)

Une année de renouveau pour l'équipe encadrante : Mme GARETTO Virginie, directrice- M. BOYER Mathieu, agent technique - Mme PERRIER Fabienne, animatrice.

Un petit mot de Mme PERRIER Fabienne : J'accompagne les résidents de l'EHPAD de Beaufort, en tant qu'animatrice. Des activités sont proposées tous les après-midis (gym douce, atelier mémoire, spectacles...). La messe y est célébrée une fois par mois (ce temps répond à la demande des résidents). Nous avons la chance d'avoir des partenaires, tels que l'AAB (Lucas, Fred pour la ludothèque), le Secours Catholique (Mme GI-RAUD Nicole), la FACIM (Mme Martine VIALLET), Les Ateliers Plaisirs (Mme CARRERA Ghislaine, Mme DEVILLE Monique, ...), l'Aumônerie du collège (Mme Sylviane GACHET, Mme MARTIN Claire) qui interviennent tout l'année.

Plus récemment un rituel de visite des résidents à la Médiathèque (accueillis par Mme Isabelle GUENARD) se met en place, elle-même viendra proposer des temps de lecture à l'EHPAD.

Bientôt l'école de Villard offrira les « boîtes cadeaux solidaires » confectionnés par chaque enfant à chaque résident. L'occasion de créer du lien intergénérationnel cher aux objectifs de Fabienne : « GARDER LE LIEN AVEC L'EXTÉRIEUR » ...

L'effectif des résidents est au complet mais il manque du personnel.



AGRICULTURE / FORET

L'HYDROGENE D'AUTRES SOLUTIONS QUE LE GASOIL, POUR LES GROUPES ELECTROGENES
29 octobre l'heure du bilan 2021
La SEA avec ses partenaires EDF et de la coopérative laitière du Beaufortain, a invité partenaires, financeurs, élus et responsables professionnels à « l'inauguration officielle » du groupe électrogène à hydrogène.

Le prototype, couplé à des panneaux solaires, a tourné une grande partie de l'été sur les alpages du GAEC de l'Arpire et a ainsi pu éviter le rejet de

4 tonnes de CO2. Ce qui est bon pour la planète est bon pour nos alpages.
Pour la suite... Il s'agit maintenant pour tous et à l'échelle du territoire de transformer l'essai.

SIGNALÉTIQUE PASTORALE

Rappel : pour commander les panneaux personnalisés pour votre alpage, il faut se rapprocher de M. Luc DESMARET (06 49 58 62 22). Ce projet est entièrement financé par le Département.

VIE LOCALE / ASSOCIATIONS / ECOLES

Elections

Les scrutins des élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril prochain. Inscrivez-vous dès maintenant pour voter à l'élection présidentielle de 2022 (date limite le 4 mars 2022).

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Elle est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont procédé aux formalités de recensement dans la commune à l'âge de 16 ans.

CONDITIONS POUR ETRE INSCRIT SUR UNE LISTE ÉLECTORALE :

La qualité d'électeurs :

- avoir 18 ans la veille du 1er tour de scrutin (majorité entre les 2 tours : possibilité de voter),

- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

OU S'INSCRIRE ?

- A la Mairie de votre domicile,
- A la Mairie d'une Commune dans laquelle vous êtes assujéti aux impôts depuis au moins 2 ans sans interruption lors de votre demande d'inscription,

- Soit par internet, en utilisant le téléservice proposé par mon-service-public.fr

PIÈCES A FOURNIR :

- Formulaire cerfa 12669*02 de demande d'inscription,
- Pièce d'identité prouvant la nationalité,
- Justificatif de domicile établi au nom de la personne faisant la demande et datant de moins de 3 mois (sauf factures d'abonnement de téléphone portable).

CARTE ELECTORALE :

Cette année une nouvelle carte électorale sera envoyée à l'ensemble des électeurs de la commune. Merci de signaler en Mairie tout changement d'adresse au sein de la commune pour faciliter la distribution. Ce changement d'adresse peut entraîner une modification du bureau de vote.

Recensement militaire

Qui ? tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 16 ans.

Où ? en Mairie muni du livret de famille et de la carte d'identité.



Pourquoi ? pour enregistrer et permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.
L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Soutien aux salariés d'EWELLIX

M. le Maire et les élus sont tous solidaires des salariés de la société Ewellix (ex SKF).

La direction a annoncé la fermeture du site de Beaufort et la délocalisation de la production et des salariés sur Chambéry en juillet 2022.



Illumination du village et marché de Noël

La magie de Noël s'est invitée une fois de plus au MARCHÉ DE NOËL à BEAUFORT les 27 et 28 nov. 2021 (organisé par l'Association Artisanat Loisirs en Beaufortain). Le défilé des lampions, des lutins du Père-Noël et la BATUCADA de l'école de musique ont animé les ruelles de Beaufort et la place de la Mairie. Les yeux des enfants se sont illuminés car...OUI le Père-Noël a bravé ce temps hivernal et est venu distribuer les papillotes offertes par l'UCAAB.



Avenir du Club des tritons beaufortain

L'association des Tritons du Beaufortain est malheureusement en sommeil depuis le vendredi 19 novembre 2021.

La saison d'été 2022 reste compromise si une mobilisation forte de bénévoles pour rentrer dans le bureau n'a pas lieu maintenant.

Parents, anciens nageurs, bénévoles mobilisez-vous pour que le club des Tritons ne disparaisse pas et pour que les enfants du Beaufortain continuent à s'entraîner à Beaufort !
Vous pouvez envoyer un mail à lestritonsbeaufortains@orange.fr

Soirée lecture conseil

Le jeudi 9 décembre à la médiathèque s'est déroulée une soirée lecture conseil. 11 personnes étaient présentes. Isabelle a présenté les nouveautés de la rentrée littéraire et des idées cadeaux de Noël.



Effectifs rentrée 2022/2023 pour les écoles

Ecole d'Arêches : 43 élèves - prévision 2023/2024 : 48

Ecole de Beaufort : 79 élèves - prévision 2023/2024 : 73

L'effectif de l'école de Beaufort est en baisse régulière, la menace d'une fermeture de classe est perceptible. La municipalité en est consciente et fait son possible pour pouvoir installer des nouvelles familles sur la commune.

PATRIMOINE

Retour sur la Fête de la Cayère

Bravo aux organisateurs et merci aux nombreux visiteurs. Ce site sera bientôt développé pour en faire un lieu de mémoire et autres.



TRAVAUX

La piste pour monter au Cuvy depuis les Envers fait peau neuve. Les 3,4 kms de piste sont repris par nos services techniques.

Les engins de la commune sont mis à contribution, 540 m3 de concassé provenant du chantier des Iles.



TOURISME

SITE DU GOUT

Le salon des sites remarquables du goût des 9 et 10 octobre 2021

La fréquentation a été évaluée à 6 500 personnes sur les 2 jours, en baisse par rapport au salon de référence de 2019 : cette baisse d'environ 30% peut être expliquée en partie car le pass sanitaire était demandé pour entrer dans le salon.

Les exposants et les visiteurs ont été satisfaits, voire très satisfaits.

Nous voulons faire évoluer ce salon en 2022 et espérons que le changement plaira au plus grand nombre.

A suivre les 8 et 9 octobre 2022...



PROGRAMME DE MARS ET AVRIL 2022

(sous réserve des contraintes sanitaires)

[9 au 12/03](#) : 36ème Pierra Menta

[18/03](#) : 19h30 Soirée Karaoke à l'AAB

[19 et 20/03](#) : Masteclass de chant à Beaufort

[4/04](#) : 15h30 à 19h00 Collecte de sang à Beaufort

[10/04](#) : Etape de la Pierra Menta